

## Latécoère, nouvelle victime de l'absence de stratégie industrielle de la France

Article rédigé par *Sputnik news*, le 11 décembre 2019

Source [Sputnik news] Depuis le 4 décembre, le mythique équipementier aéronautique Latécoère bat pavillon américain. Alors que l'exécutif entend stimuler l'innovation et diminuer la dépendance de l'industrie de Défense française aux composants américains, il continue de laisser passer des actifs industriels clefs sous contrôle étranger. Retour sur ces contradictions.

La défense des intérêts nationaux, un concept visiblement étranger à l'exécutif français. On l'avait observé de façon flagrante lors du démantèlement d'Alstom, sur fond de chantage américain, puis on l'avait constaté avec les cas de Lafarge, Technip, STX, Alcatel-Lucent et plus récemment Peugeot, ou encore lorsqu'Emmanuel Macron avait voulu faire [don du reste d'Alstom](#) à l'allemand Siemens, avant d'être arrêté par la Commission européenne.

C'est donc sans surprise que le 4 décembre l'OPA sur Latécoère, lancée en juin par le jeune fonds d'investissement Searchlight, immatriculé aux îles Caïmans, s'est couronnée de succès. En obtenant 62,76% du capital du champion français des aérostructures (tronçons de fuselage...) et des systèmes d'interconnexion (câblages, équipements embarqués...), le fonds américain n'obtient pas qu'un nouveau trophée à son tableau de chasse, ce sont surtout les brevets d'une entreprise particulièrement innovante dans un domaine hautement stratégique pour la France qui tombent dans l'escarcelle américaine.

En effet, Latécoère n'était pas simplement une «*très belle entreprise*» «*stratégique*», elle était surtout loin d'être une entreprise «*musée*», comme le rappelait récemment Laurent Izard, auteur de *La France vendue à la découpe* (Éd, 2019), auprès de nos confrères de Valeurs actuelles. Latécoère a beau avoir soufflé en 2017 sa centième bougie, elle multiplie les dépôts de brevet, souligne ainsi le normalien, aux yeux duquel cette cession touche à la «*sécurité militaire*» de la France.

En effet, au-delà d'avoir été une entreprise pionnière dans le transport de passagers (L'Aéropostale), avant de devenir un équipementier historique pour tous les constructeurs aéronautiques de premier plan (Airbus, Boeing, Bombardier, Dassault Aviation et Embraer), Latécoère innove dans les domaines des télécommunications et d'interconnexions, en s'attelant notamment au développement de technologies optiques de transmission de données telles que le Li-Fi (pour «*Light Fidelity*»). Une technologie qui, d'ici une dizaine d'années, vise à remplacer le Wi-Fi dans les cabines.

Or, avec une prise de contrôle de l'équipementier par une société américaine, ce sont tous ses brevets qui tombent dans l'escarcelle des États-Unis. Des technologies développées en France viendront non seulement s'agglomérer à l'outil de puissance économique états-unien, mais elles feront également tomber sous le coup de l'extraterritorialité du droit US tous les appareils intégrant des composants développés par Latécoère. En effet, via la fameuse réglementation ITAR (International Traffic in Arms Regulations), les autorités américaines s'octroient le droit d'imposer à toutes entreprises à travers le monde de demander leur aval avant

de procéder à l'exportation de matériels aéronautiques et de défense comportant des composants américains. Une loi d'un État étranger qui s'avère particulièrement contraignante pour les entreprises françaises et européennes, telles qu'Airbus, Thales ou MBDA.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)